

## SERVICE RESTAURATION & HEBERGEMENT 2021/2022

	Tarif jour	1er trimestre de Sept à Déc	2nd trimestre* de Janv à Mars	3ème trimestre* de Avril à Juin	TOTAL ANNUEL*
<b>INTERNAT FORFAIT</b>	8,91 €	<b>597,21€</b> ou si prélèvt - oct : 199,07 - nov 199,07 - déc 199,07	<b>472,45 €</b>	<b>356,55 €</b>	<b>1 426,21 €</b>
<b>DEMI-PENSION 5 JOURS FORFAIT</b>	3,41 €	<b>228,69€</b> ou si prélèvt - oct : 76,23 - nov 76,23 - déc 76,23	<b>180,81 €</b>	<b>136,50 €</b>	<b>546,00 €</b>
<b>DEMI-PENSION 4 JOURS FORFAIT</b>	3,42 €	<b>181,37€</b> ou si prélèvt - oct : 60,46 - nov 60,46 - déc 60,46	<b>143,73 €</b>	<b>112,95 €</b>	<b>438,05 €</b>
<b>ELEVE EXTERNE TICKET</b>	4,10 €				

\* Ces tarifs seront susceptibles de changer à partir du 01/01/2022

Une fiche d'inscription restauration sera remise aux élèves en début d'année par le professeur principal

Elle devra être renseignée, signée par le responsable légal de l'élève et rendue au professeur principal accompagnée d'un RIB

L'inscription à la restauration est valable toute l'année scolaire

Les changement de forfait sont cependant possibles sur demande écrite au chef d'établissement, au minimum 15 jours avant le début du trimestre suivant

Les factures sont envoyées par mail au responsable financier

### **Service social auprès des familles :**

Une assistante sociale est à votre écoute pour toute difficulté liée à la scolarité des élèves et notamment pour les difficultés de paiement des frais scolaires

Vous pouvez la joindre les mardis, jeudis, et vendredis matin au 04.67.63.68.63 ou lui écrire à l'adresse suivante : [laurence.vincent@ac-montpellier.fr](mailto:laurence.vincent@ac-montpellier.fr)

### **Pour plus de renseignements concernant :**

- La facturation
- Les modalités de paiement

Se reporter au règlement intérieur du service annexe d'hébergement mis en ligne sur le site du Lycée